

L'UNAM

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR L'UNIVERSITE NANTES ANGERS LE MANS

 $25 \ JUIN \ 2010 - 14H30 \ / \ 17H30$ $\underline{LIEU} : ECOLE \ CENTRALE \ DE \ NANTES - SALLE \ DES \ CONSEILS$

Le Conseil d'Administration du PRES « L'Université Nantes, Angers, le Mans » s'est réuni sur convocation du Président le vendredi 25 juin 2010 à 14h30 en salle des conseils à l'École Centrale de Nantes.

Étaient invitées les personnes suivantes :

Membres Fondateurs - Collège 1				
Yves LECOINTE	Président de l'Université de Nantes	Présent		
Gwénaëlle LE DREFF	Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes	Excusée	Procuration donnée à Yves LECOINTE	
Jacques GIRARDEAU	Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université de Nantes	Présent		
Myriam ROBARD	Responsable Technique de la plate forme de morphologie : IFR 26 de l'Université de Nantes	Présente		
Fabrice CLERFEUILLE	Directeur de l'IEMN / IAE de l'Université de Nantes	Présent		
Frédéric LE BLAY	Directeur de l'UFR de Lettres et Langages de l'Université de Nantes	Excusé	Procuration donnée à Yves LECOINTE	
René LE GALL	Directeur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Nantes	Présent		

Membres Fondateurs - Collège 1				
Daniel MARTINA	Président du PRES, Président de l'Université d'Angers	Présent		
Gérard MOGUEDET	Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université d'Angers	Présent		
Jean-Louis FERRIER	Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université d'Angers	Présent		
Michel BASLE	Responsable du SCIAM, Chargé de mission projet IHURIS, Université d'Angers	Présent		
Yves GUILLOTIN	Président de l'Université du Maine	Présent		
Rachid EL GUERJOUMA	Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université du Maine	Présent		
Jean-Yves BUZARE	Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université du Maine	Présent		
Patrick CHEDMAIL	Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes	Présent		
Alain BERNARD	Directeur de la Recherche de l'Ecole Centrale de Nantes	Excusé	Procuration donnée à Patrick CHEDMAIL	
Stéphane CASSEREAU	Directeur de l'Ecole des mines de Nantes (EMN)	Présent		
François COLSON	Directeur Adjoint d'AGROCAMPUS Ouest	Présent		
Pierre SAÏ	Directeur de l'Ecole nationale vétérinaire (ENV)	Présent		
Christiane COUDRIER	Directrice du CHU de Nantes	Présente		

Yvonnick MORICE	Directeur du CHU d'Angers	Présent		
Bruno PARMENTIER	Directeur du Groupe ESA	Présent		
Jean-Pierre HELFER	Directeur de l'école de management AUDENCIA	Présent		
Personnalités Qualifiées - Collège 2				
Bernard BRUNHES		Présent		
Jacques SAMARUT		Présent		
Collectivi	tés territoriales et Membres A	Associés – Collège	e 3	
Christophe CLERGEAU	Vice-président du Conseil Régional	Présent		
Philippe BATAILLE	Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA)	Présent		
Laurent PERIDY	Vice-recteur de l'Université Catholique de l'Ouest	Présent		
François TSOBNANG	Directeur adjoint de l'Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés (ISMANS)	Excusé		
Étudian	ts suivant une formation doct	torale – Collège 6	í	
Paul PEIGNÉ	École des Mines de Nantes	Présent		
Rectorat de l'Académie de Nantes				
	Recteur d'académie		Représenté par	
Gérald CHAIX	Rectorat de l'Académie de Nantes		M. Olivier Ménard (DRRT)	
Membres invités permanents avec voix consultative				
Francis YGUEL	Directeur Général de L'UNAM	Présent		
Sylvie LE ROUX	Agent Comptable de L'UNAM	Présente		

Membres invités par le Président				
Marie-Monique CHARDONNEAU	Secrétaire générale de L'UNAM	Présente		
Philippe HAERTEL	Conseil Régional	Présent		

• Ordre du jour adressé :

- 1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 30 avril 2010
- 2. Informations générales
- 3. Approbation du compte financier 2009
- 4. Écoles doctorales :
 - A- Création d'un comité d'orientation et de suivi (COS) de la formation doctorale au sein du PRES
 - B- Modalités d'accord de subventions aux écoles doctorales
- 5. Principe de l'intégration du pôle PONAN dans L'UNAM
- 6. Appel à projets « Aide au renforcement des équipements des laboratoires » : décisions de financement
- 7. Nomination des personnalités extérieures du comité d'orientation du PRES
- 8. Point sur le groupe de travail « gouvernance »
- 9. Signature(s) « membre de L'UNAM »
- 10. Réglementation du temps de travail au PRES
- 11. Adhésions du PRES:
 - A- CPU
 - B- Réseau Curie
 - C- Association Bernard Grégory
 - D- Assurance chômage
- 12. Points divers

Le président ouvre la séance à 14h30.

M. Daniel MARTINA souhaite la bienvenue à M. Jacques SAMARUT, président de l'ENS Lyon et personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration, ainsi qu'à M. Paul PEIGNÉ, représentant des étudiants suivant une formation doctorale, élu le 27 avril dernier.

Décompte des voix conformément à la liste d'émargement :

Collège 1 - membres fondateurs :

Sur les 23 membres composant le collège, 20 membres sont présents, 3 membres ont donné procuration, soit un total de **23 votants**.

Collège 2 – personnalités qualifiées :

Les 2 membres composant le collège sont présents, soit un total de 2 votants.

<u>Collège 3 – collectivités territoriales et membres associés :</u>

Sur les 4 membres composant le collège, 3 sont présents, soit un total de **3 votants**.

Collège 6 – étudiants suivant une formation doctorale

Le membre du collège est présent, soit 1 votant.

Au total, sur les 30 membres des 4 collèges, 26 membres sont présents et 3 membres sont représentés, soit un total de 29 votants.

Monsieur Gérald CHAIX, Recteur de l'Académie de Nantes, est représenté par M. Olivier MÉNARD, DRRT. Deux membres siégeant avec voix consultative sont présents.

DEMANDE D'INSCRIPTION DE POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Le président fait part d'une demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit de l'autorisation demandée au conseil d'engager la négociation pour louer environ 150 m² supplémentaires.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration donne son accord pour inscrire la demande d'autorisation d'engager la négociation pour louer environ 150 m² supplémentaires en point supplémentaire. Il sera traité en point 12. Points divers. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 30 avril 2010

La résolution suivante est proposée au vote du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve le compte rendu de sa réunion du 30 avril 2010, tel qu'il lui a été préalablement transmis par courriel du 23 juin 2010 et remis sur table ce jour. »

(cf. compte rendu en annexe)

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations générales

M. Daniel MARTINA informe le conseil qu'il n'y a pas eu de convention signée engageant le PRES depuis le dernier conseil.

Concernant les effectifs du PRES, M. Daniel MARTINA donne les informations suivantes. Actuellement, 5 personnes sont permanentes au PRES et 5 nouvelles personnes, dont 2 chargées d'études (Alexandrine CORTEZ et Géraldine LAVERDAN) et 3 secrétaires (Sophie MARPAUD, Emilie HAMON et Valérie LAPERCHE), arrivent entre fin juin et mi-juillet. Les recrutements à venir concerneront : un personnel chargé de l'international, un personnel en charge de la formation continue, un personnel en charge de l'informatique et des bases de données. Un personnel en charge des questions de ressources humaines et de conventions doit également être recruté par le PRES ainsi que les personnels actuellement en exercice dans les cellules Europe. D'ici la fin de l'année, le PRES devrait compter 15 ETP, hors cellules Europe. Aux côtés des permanents, des chargés de mission sont également pris en charge par le PRES à temps partiel ; actuellement, ils sont au nombre de trois.

Concernant le calendrier des instances, M. Daniel MARTINA informe le conseil d'une modification souhaitée : il est proposé de décaler le conseil prévu le 28 janvier au 4 février 2011. En l'absence d'objection, cette modification est adoptée (cf. calendrier des instances modifié en annexe).

M. Daniel MARTINA informe le conseil de la tenue du premier comité d'orientation du PRES. Il s'agit d'une assemblée en configuration large qui rassemble les collectivités, les grands organismes, ainsi que des personnalités extérieures. Au total, celle-ci est composée de 88 membres, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

La date retenue est le vendredi 10 septembre de 15h30 à 17h00. Il s'agira de présenter un état des lieux du PRES, comprenant le détail des projets engagés et les principales orientations stratégiques. Ce sera l'occasion de faire un premier bilan de la mise en place du PRES, de ses projets, ainsi que de leur priorisation. Le sujet du Grand Emprunt sera également abordé. Ce rendez-vous, qui est annuel, est important sur le plan politique.

Ensuite est prévue l'inauguration des locaux du PRES de 17h30 à 19h00. La présence de quatre personnalités est actée : M. le Préfet de Région, M. le Président du Conseil Régional, M. le Recteur, M. le Président de Nantes Métropole.

3. Approbation du compte financier 2009

M. Daniel MARTINA précise que le PRES accuse sur ce point un peu de retard par rapport aux obligations légales, la date théorique étant fin avril. Ce retard est imputable au contexte de démarrage de la structure et n'a pas fait, à ce jour, l'objet de remarques de nos autorités de tutelle. Le compte financier 2009 couvre la période d'octobre à décembre et reflète la montée en puissance du PRES. Le taux d'exécution est en conséquence faible, notamment au regard de la dotation de départ de 3M€ accordée par l'Etat à la structure.

Mme Sylvie LE ROUX apporte quelques commentaires aux notes envoyées avant le conseil et remises sur table (cf. pièces en annexe).

La résolution suivante est proposée au vote du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration approuve le compte financier 2009, tel qu'il est remis sur table ce jour ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Écoles doctorales

- A- Création d'un comité d'orientation et de suivi (COS) de la formation doctorale au sein du PRES
- M. Daniel MARTINA souhaite rappeler que la reconfiguration des écoles doctorales qui s'est faite au niveau régional avant même la constitution du PRES a accéléré le processus de construction du PRES. Les écoles doctorales sont au cœur, à la fois, de l'origine du projet et des missions du PRES avec une articulation très forte côté recherche. De ce double point de vue, il est légitime que le PRES intervienne directement au niveau de la stratégie dans les écoles doctorales.

Ceci est d'ailleurs explicitement prévu dans l'article 4 de la convention passée avec les établissements accrédités et co-accrédités : « un Comité d'Orientation et de Suivi de la

Formation Doctorale sera mis en place au sein du PRES quand celui-ci sera créé. » (cf. convention en annexe).

Maintenant que le PRES est créé, il est proposé de faire basculer ce comité d'orientation et de suivi du côté du PRES. Il est donc proposé au conseil d'acter ce principe. Ensuite, une nouvelle disposition devra être intégrée au règlement intérieur du PRES concernant cette nouvelle instance.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration acte le principe de la création d'un comité d'orientation et de suivi de la formation doctorale au sein du PRES reprenant les dispositions figurant à l'article 4 de la convention préalablement transmise par courriel du 23 juin avec notamment les modifications suivantes :

1ère phrase à transformer par : « ...un COS sera mis en place au sein du PRES. »

Concernant la présidence du COS, en utilisant la formulation suivante : « Il est présidé par le président du PRES ou l'un de ses vice-présidents. ».

Le règlement intérieur du PRES devra être modifié en conséquence afin d'intégrer cette nouvelle instance.»

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- M. Yves LECOINTE pose la question de l'harmonisation des pratiques concernant les droits d'inscription. En effet, il peut y avoir des politiques locales différentes, avec la tradition d'exonérer le personnel d'un établissement par exemple. Ne pourrait-on pas harmoniser ces pratiques ?
- M. Daniel MARTINA propose que le comité d'orientation et de suivi de la formation doctorale se saisisse de ce point important et se charge de faire un état des lieux des pratiques.
 - B- Modalités d'accord de subventions aux écoles doctorales
- M. Daniel MARTINA rappelle que l'an dernier le PRES a accordé une subvention à l'école 3MPL pour contribuer au financement de deux journées scientifiques, manifestation qui a connu un franc succès.

Pour éviter d'avoir à répondre à des initiatives individuelles, au coup par coup, il est proposé au conseil d'acter un principe. La proposition est de mettre en place une procédure qui permettrait chaque année, avec un minimum de prévisions, de recueillir les plans d'actions des écoles doctorales et des collèges doctoraux afin d'arrêter les actions que le PRES soutiendra sur la période concernée, en fonction d'un montant global (cf. note en annexe).

M. Jacques GIRARDEAU rappelle que, du fait de leur passage à l'échelle régionale et des coûts afférents, les écoles doctorales avaient besoin de financements complémentaires, dont il était prévu qu'ils seraient apportés par la Région ou le PRES. Ceci lui paraissait avoir été acté il y

deux ans, et les budgets avaient été établis par les écoles sur la base de plans d'actions intégrant ces financements.

Christophe CLERGEAU indique que la Région imaginait intervenir sur 3 volets: l'accompagnement des doctorants sur la CST, la question des charges fixes liées à un autre mode de fonctionnement et la question du matériel de visioconférence pour pallier les déplacements. Il y a eu une demande de visioconférence à un moment donné, mais sans réflexion globale à l'échelle du PRES sur les outils de travail en réseau. C'est pourtant un angle sous lequel la Région pourrait accompagner un plan global du PRES en matière d'investissement.

Francis YGUEL rappelle l'objectif de la proposition à voter qui ne porte que sur un budget pour l'animation, la communication interne et externe des écoles, des journées scientifiques, d'intégration ou d'insertion, etc. et non sur le fonctionnement général des écoles pour lequel leur est déjà alloué un budget qui transite par les établissements. La mise en place du COS (les conventions ne sont pas encore signées) facilitera en outre l'organisation de manifestations inter-écoles, tant au niveau des collèges métropolitains que régionalement de même que des échanges sur les bonnes pratiques.

Daniel MARTINA précise qu'il faudra que ces actions spécifiques s'inscrivent parfaitement dans le plan d'actions global des écoles doctorales qu'il conviendra également d'examiner, ce qui contribuera à éclaircir notre stratégie, ainsi que la participation des collectivités locales, et notamment de la Région.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration approuve les modalités d'attribution de subventions aux écoles doctorales telles que décrites dans la note préalablement transmise par courriel du 23 juin 2010 et remise sur table ce jour. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Au-delà du principe général, il est proposé au conseil de voter l'attribution d'une subvention de 6.000 € pour l'école 3MPL, en régularisation d'une action déjà faite (journées scientifiques).

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'Ecole Doctorale 3MPL pour le financement de journées scientifiques. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Principe de l'intégration du pôle PONAN dans L'UNAM

Une note présentant le principe de l'intégration du pôle PONAN dans le PRES a été envoyée par courriel le 23 juin et est également remise sur table (cf. note en annexe).

L'objectif est d'engager la réflexion sur les modalités d'intégration au sein de l'UNAM du pôle PONAN, qui possède désormais une dimension régionale, ceci afin de renforcer la structuration régionale et la visibilité internationale de la thématique de recherche sur l'alimentation et la

nutrition. Les principes proposés dans la note remise doivent également être suffisamment généraux pour pouvoir ensuite être déclinés à d'autres thématiques.

Daniel Martina indique qu'une telle intégration ne doit pas constituer une opération d'opportunité, sans vision stratégique. Il s'agit ici d'acter le principe sur la base de ces 10 modalités puis de travailler sur une organisation qui sera présentée pour validation au prochain conseil d'administration.

Pierre Sai explique l'importance de l'intégration de PONAN dans le PRES afin, notamment, de simplifier le paysage et d'accroître la visibilité et l'attractivité de la thématique.

Christophe Clergeau avoue comprendre la logique de l'intégration de PONAN dans le PRES en tant qu'outil d'animation mais ne voit pas, aujourd'hui, la stratégie sous-jacente et l'amélioration structurelle que cette intégration va induire. De son point de vue, on se pose la question de l'outil d'animation avant d'avoir eu une discussion sur la stratégie à adopter sur cette thématique.

Jean-Pierre Helfer souhaite qu'on aborde plus généralement la question de la création de pôles thématiques au sein du PRES ou bien encore celle de l'intégration de pôles existants. Il lui apparaît nécessaire de répondre d'abord à cette ou ces questions puis ensuite, en fonction de la réponse apportée, de traiter la question de PONAN, et non l'inverse.

Bruno Parmentier s'interroge sur le périmètre idoine de réflexion sur la thématique étant entendu que le Grand Ouest est, pour lui, l'aire géographique pertinente. Faut-il dès lors s'engager sur une intégration dans un PRES régional qui risque ensuite de contraindre les discussions et l'élaboration d'une stratégie sur un périmètre plus large? Pierre Sai pense qu'au contraire et de façon pragmatique, l'adossement au PRES facilitera l'élaboration d'une stratégie interrégionale dont il ne conteste pas la nécessité.

En l'absence de consensus, M. Daniel MARTINA propose de reporter cette décision au conseil d'administration du 22 octobre 2010.

6. Appel à projets « Aide au renforcement des équipements des laboratoires » : décisions de financement.

MM. Francis YGUEL et Jean-Yves BUZARÉ rappellent la procédure relative à cet appel à projets confié par la Région au PRES, détaillent les modalités d'évaluation utilisées et en livrent les résultats (cf. note et tableau en annexe). 43 propositions ont été reçues, 37 ont été retenues, 6 ont été déclarées non éligibles au regard du règlement de l'appel à projets. Chaque projet a été évalué par deux experts et a fait l'objet d'un examen en réunion plénière lors du conseil scientifique des 31 mai et 1^{er} juin dernier.

11 dossiers ont été notés AA par les experts que le conseil scientifique propose de retenir comme 1^{er} ex-æquo. Douze projets ont été évalués AB par les experts que le conseil scientifique a ensuite classé par ordre de priorité décroissante de 12 à 23. Eu égard à la qualité des dossiers, le conseil scientifique souhaiterait que le PRES apporte un complément financier à celui du conseil régional afin de permettre le financement d'un ou deux projets supplémentaires.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Sous réserve du respect par les bénéficiaires du règlement de l'appel à projets, le Conseil d'Administration propose de financer les projets classés de 1 à 19 par le Conseil Scientifique en utilisant la subvention de 400 000 € du Conseil Régional et en la complétant à hauteur de 444 427,91 € soit une contribution duPRES de 44 427,91 €.

Dans le cas où un ou plusieurs porteurs de projet classé de 1 à 19 ne donneraient pas suite à sa demande ou ne pourraient justifier de cofinancement conformément au règlement de l'appel à propositions, le conseil d'administration autorise la direction du PRES à financer les projets de la liste complémentaire en suivant l'ordre de cette liste.»

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Nomination des personnalités extérieures du comité d'orientation du PRES

La nomination au comité d'orientation de quatre personnalités extérieures est prévue au règlement intérieur : « le comité d'orientation du PRES comprend quatre personnalités extérieures désignées d'un commun accord par le conseil d'administration réuni en formation restreinte aux membres fondateurs, sur proposition du bureau ».

Le bureau a proposé la nomination des personnalités suivantes :

- Jean-François BALDUCCHI Délégué général d'Atlanpôle
- Pierre KLEIN Président du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
- Marie-Sophie DESAULLE Directrice de l'ARS des Pays de la Loire

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration, réuni en formation restreinte aux membres fondateurs, nomme Madame Marie-Sophie Desaulle, Messieurs Jean-François Balducchi et Pierre Klein comme personnalités extérieures au comité d'orientation du PRES. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs présents et représentés.

8. Point sur le groupe de travail « gouvernance »

M. Daniel MARTINA rend compte des travaux du groupe de travail sur la gouvernance. Le groupe de travail, composé des présidents des 3 universités, des directeurs généraux, de l'école centrale, d'Audencia Nantes et du PRES, a terminé la première phase d'analyse. Celle-ci a abouti à définir différents types de gouvernance possibles selon les missions.

Trois typologies ont été identifiées, sachant que la gouvernance en mode projet a été retenue sur la majorité des missions :

- Type 1 : coopération inter-membres
- Type 2 : mode projet
- Type 3 : transfert de compétences

Les documents définitifs des résultats de la première phase sont en cours d'élaboration et de validation par le groupe de travail pour présentation au conseil du 22 octobre. Ce sera un point

très important, technique mais surtout politique, avec une présentation des implications au niveau du fonctionnement du PRES et l'identification d'outils et d'indicateurs afin de dégager la valeur ajoutée du pôle. A l'automne, le PRES sera en mesure de proposer, mission par mission, un type d'organisation et des fiches d'action, ce qui permettra de clarifier son mode d'intervention sur chacune de ses missions.

9. Signature(s) « membre de L'UNAM »

Le président rappelle que lors du dernier conseil, une proposition pouvant convenir à tous avait été demandée. C'est pourquoi, il propose de laisser le choix aux établissements d'utiliser l'une des trois solutions suivantes :

A

membre de L'UNAM

POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

B

membre de L'UNAM

L'Université Nantes Angers Le Mans

C

membre de L'UNAM

L'Université Nantes Angers Le Mans

POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Après discussions, la proposition A n'est pas retenue et les propositions B et C sont laissées au libre choix des établissements (cf. visuels en annexe).

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration adopte le principe de libre choix laissé aux établissements pour l'utilisation de l'une ou l'autre des signatures « membres de L'UNAM » comme suit :

membre de L'UNAM L'Université Nantes Angers Le Mans membre de L'UNAM

L'Université Nantes Angers Le Mans

POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR « >>

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. Réglementation du temps de travail

M. Daniel MARTINA commente la note présentant les dispositions applicables au personnel du PRES en matière de temps de travail, d'horaires et de congés.

M. Jean-Louis FERRIER pose la question des personnels des cellules Europe.

M. Francis YGUEL répond que ceux-ci relèveront, après leur intégration, du régime du PRES, mais qu'il faudra tenir compte, comme pour toute mise à disposition, des dispositions en vigueur dans l'organisme d'accueil, avec le risque de disparités éventuelles. Il est prévu de discuter individuellement avec chacune des 11 personnes concernées, en liaison avec les services RH des établissements d'accueil (actuellement leur employeur) afin de trouver une solution aux questions de ce type qui pourraient se poser.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration approuve les dispositions applicables au personnel du PRES en matière de temps de travail, d'horaires et de congés, telles que décrites dans la note préalablement transmise par courriel du 18 juin 2010 et remise sur table ce jour. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. Adhésions du PRES

Différentes adhésions sont ensuite soumises au vote du conseil (cf. notes Réseau Curie, Association ABG et Régime d'assurance chômage).

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration approuve l'adhésion du PRES à la CPU ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration approuve l'adhésion du PRES au Réseau Curie, selon les modalités présentées dans la note préalablement transmise par courriel du 18 juin 2010 et remise sur table ce jour. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration approuve l'adhésion du PRES à l'Association Bernard Grégory, selon les modalités présentées dans le projet de convention préalablement transmis par courriel du 23 juin 2010 et remis sur table ce jour. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Concernant l'adhésion du PRES au régime d'assurance chômage et après discussions sur la taille critique à partir de laquelle cette solution est financièrement valable, il est décidé de faire une simulation avant toute décision. Il est demandé au secrétariat général du PRES de chiffrer différents scénarios.

12. Points divers

Compte tenu des projets en cours et des besoins qui sont apparus (personnels RH/contrats et informatique, pôle entreprenariat étudiant, service valorisation) M. Daniel Martina demande l'autorisation au conseil pour s'engager dans la négociation de 150 m² supplémentaires au 5° étage de l'immeuble MANNY, sur des bases financières voisines de celles dont on dispose actuellement; le propriétaire étant le même que pour le 6^{ième} étage.

La résolution suivante est proposée au vote du conseil :

« Le conseil d'administration donne son accord pour que le président engage l'établissement sur la location d'environ 150 m² supplémentaires au 5e étage de l'immeuble MANNY, sur des bases voisines des bases de location actuelles. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après avoir remercié les participants, M. Daniel Martina lève la séance à 17h30.

Le Président

Daniel MARTINA